

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 2 juin 2017

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	8
- votants	8
- absents	3
- exclus	0

Délibération n° CM02062017-02 <u>OBJET</u>
Transport scolaire : Signature d'une convention de délégation de compétence avec le Conseil Départemental.

L'an deux mille dix-sept, le 2 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Étaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.* **Étaient absents/excusés :** BREHAULT Thomas, Lucette CARSAC, ROUANET Pascal, Madame Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de PLANIOLES est « l'organisateur » (agissant en tant qu'organisateur de second rang, avec le Conseil Général « l'autorité organisatrice » agissant en tant qu'organisateur de premier rang), des Services de Transport Scolaire.

Il convient de passer une convention de délégation de compétence (du Département aux Communes) entre le Conseil Général et la Commune de PLANIOLES, définissant les modalités de ce service, pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'AUTORISER le Maire à signer la convention TRANSPORTS SCOLAIRES de délégation de compétence du Département aux Communes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
A Planioles, le 6 juin 2017

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 06/06/2017
et publication ou
notification
du 06/06./2017*

Le Maire,
Raymond AURIERES.